

- Contrat d'engagement année 2022

Œufs

Entre l'**adhérent** de l'association AMAP :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : Email :

et

L'agricultrice Maëla Le Guillou

Tel : 06 69 91 97 67

E-mail : maelaleguillou@hotmail.com

Entrepreneure salariée associée de la SCIC SARL "**Les Champs des Possibles**" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

- E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

L'atelier poules pondeuses se situe sur la ferme du Pas de côté, située avenue du 8 mai 1945 à Saulx les Chartreux (91160). Les 249 poules sont élevées selon les principes de l'Agriculture biologique et ont accès à un parcours en plein air.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. **Engagements de l'adhérent :**

- Adhérer à l'association les Biaux arpajonnais pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré financer la production (cf. prix de l'œuf et modalités de règlement).
- Participer aux visites de l'exploitation proposées par l'agricultrice pendant la période d'engagement.
- Venir chercher ses œufs toutes les semaines sur le lieu de distribution aux Ateliers 29 du 29 rue Dauvilliers, 91290 ARPAJON.
- En cas d'absence, l'adhérent prévientra directement le bureau de l'association. Les œufs pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 2 semaines avant sa tenue.

b. **Engagements de l'agricultrice :**

- Elevage et alimentation des poules suivant les principes de l'agriculture biologique.
- Livrer toutes les semaines des œufs extra-frais, issue de sa production. Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte. Comme les œufs sont ramassés tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre le jour même de la distribution et 7 jours plus tôt.
- Le taux de ponte étant variable sur l'année, la quantité d'œufs commandée se fait sur une moyenne de ponte à l'année, les œufs seront répartis selon leur quantité tout au long de l'année aux amapiens.
Par exemple : Pour un contrat 6 œufs à l'année, il pourrait y avoir 8 œufs pendant les premiers mois et seulement 4 œufs à la fin de l'année. L'engagement entre l'amapien et l'agricultrice se fait donc sur une quantité prévisionnelle d'œufs pour toute la période du contrat. C'est un partage de la ponte sur une période, le total d'œufs livrés en fin de contrat ne peut en aucun cas être fixe.
- Être présente aux distributions (au moins une fois par mois), donner régulièrement des nouvelles sur la situation de l'élevage.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.

- Être transparente sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. **Engagements de la SCIC SARL Les Champs des Possibles :**

- La SCIC SARL Les Champs des Possibles accompagne Maëla Le Guillou dans son activité agricole. Elle héberge juridiquement son activité et à ce titre est engagée solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.

d. **Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agricultrice partenaire et un représentant de la SCIC ou du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

e. **Choix des produits**

Détail des calculs de la production d'œufs :

Souche	œufs/an/poule	Nb semaines	Nb poules	Nb œufs/semaine/poule	Nb œufs en moyenne par semaine pour une année	Nb œufs par an pour un contrat 6 œufs
Lohman	310	52	180	6	1073	
Noirans	220	52	69	4	292	
Total	530		249		1365	312

f. **Livraison, prix et modalités de règlement :**

- Les œufs seront distribués du **vendredi 21 janvier 2022 au 16 décembre 2022**,
Pas de distribution le 25 février 2022
Double distribution le 04 mars 2022
soit **48 distributions**
- Le prix de l'œuf est fixé à **0.50€ TTC**

Choix de la formule à l'année pour 48 semaines :

- En moyenne 6 œufs par semaine soit : $0,5 \times 288 = 144 \text{ €}$
- En moyenne 12 œufs par semaine soit : $0,5 \times 576 = 288 \text{ €}$

Le règlement peut être réalisé par 1 ou 2 versements, tous les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, à **l'ordre de « Les Champs des Possibles »**.

Païement en:	1 fois	2 fois
Sommes		
N° chèques		

Fait à en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent(e)

Signature de l'entrepreneure salariée associée